

Compte rendu du Conseil Municipal du 26 Mars 2019

(approuvé par le Conseil en date du 26 Mars 2019)

Présents : - P. LEVERT- BLERIoT. O - BORRUECO. A - BRESOUS.Y - R. CAILLEUX – P. DUPONT
J. HAPPE - HUBERT.E - J-C. ISTE - D. RIGOLIN- D. WILLEMAN

Absents avec pouvoir

P. GOURLIN pouvoir donné à P DUPONT
ELEBOODE.E pouvoir donné à HUBERT E
CAPON. M pouvoir donné à BLERIoT
JB GRU - pouvoir donné à D. RIGOLIN

Votants 15

Présence de la secrétaire de Mairie

Ordre du jour :

- * Approbation du compte rendu de la réunion du 25 Février 2019

Commune:

- * Compte de gestion 2018 – compte administratif 2018 – affectation du résultat.
- * Modification du tableau des emplois.
- * Transfert de l'actif de l'AFR de Beauvois-en-Vermandois à la commune de

Monchy-Lagache.

- * Défense incendie

Lotissement:

Compte de gestion 2018 – compte administratif 2018 – affectation du résultat.

RPC:

Compte de gestion 2018 – compte administratif 2018 – affectation du résultat.

- * **Informations diverses**

M le Maire ouvre la séance à 19 h 05

Une minute de silence est demandée par M le Maire en mémoire de Jean-Paul VARRIER

Secrétaires de séance: BORRUECO Adeline et ISTE Jean Claude

D.WILLEMAN , informe les membres du conseil qu'il est en train d'établir un projet professionnel pour Patrick HÉ, en contrat d'apprentissage , ce projet (aménagement d'une barque située sur le parvis de l'église), lui permettra de valider une partie professionnelle de son CAPA de jardinier-paysagiste .

- * Approbation du compte rendu de la réunion du 25 Février 2018
Le compte rendu est adopté à l'unanimité des votants

OBJET: Commune: Compte de gestion 2018

Mr le Maire donne la parole à notre secrétaire de Mairie qui fait lecture des documents remis préalablement par e*mail et en version papier lors de la séance du Conseil.

Après délibération , le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'approuver les résultats comptables tels que présentés dans ce compte de gestion 2018 de la commune, qui a été vérifié par le Trésorier municipal de HAM-NESLE et le Comptable centralisateur de la Trésorerie Générale d'Amiens.

OBJET: Commune: Compte administratif 2018- Affectation du Résultat- Budget Principal

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune de l'exercice 2018.

Les opérations de l'exercice 2018 font ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT :

Recettes d'investissement	82 918,30 €
Dépenses d'investissement	56 387,97 €
Résultat de clôture de l'exercice	26 530,33 €
Restes à réaliser	21 500,00 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement 2017)	28 592,84 €

FONCTIONNEMENT :

Recettes de fonctionnement	669 676,44 €
Dépenses de fonctionnement	522 600,60 €
Résultat de clôture de l'exercice	147 075,84 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement 2017)	751 840,00 €

(le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales)

Après délibération , le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'adopter le Compte Administratif 2018 (budget principal)
- d'affecter l'excédent de fonctionnement à la ligne 002, soit un montant de 751 840,00 €
- d'affecter l'excédent d'investissement à la ligne 001, soit un montant de 50 092,84 €

OBJET: Commune: Modification du tableau des emplois

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois suivants :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif Territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1 (à compter du 01/04/2019)	15/35 ^{ème}
Adjoint administratif Territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1 1(jusqu'au 31/03/2019)	35/35 ^{ème} 15/35 ^{ème}
FILIERE TECHNIQUE			

Adjoint technique Territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	11/35 ^{ème}
Adjoint technique Territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35/35 ^{ème}
Adjoint technique Territorial Contrat d'apprentissage		1 (à compter du 24/09/2018 jusqu'au 31/08/2020)	35/35 ^{ème}
FILIERE ANIMATION			
Adjoint Territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe	C	1	28/35 ^{ème}
TOTAL		6	

Après délibération , le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- ↳ D'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.
- ↳ Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget.

OBJET: Commune: Transfert de l'actif de l'AFR de Beauvois-en-Vermandois à la commune de Monchy-Lagache.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'Association Foncière de Remembrement (AFR) de Beauvois en Vermandois, dans sa délibération du 11 septembre 2009 :

- a demandé sa dissolution
- a proposé que les équipements réalisés par l'AFR soient incorporés dans le patrimoine communal et que la parcelle située sur le territoire de la Commune, cadastrée section ZW n°10 lieudit "Les champs Saint-Nicolas" d'une contenance de 4 ares 17 centiares soit transférée à la Commune de Monchy-Lagache.

Après délibération , le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- ↳ que la parcelle citée ci-dessus soit incorporée dans le patrimoine communal, étant précisé que les chemins d'exploitation seront inclus au réseau des chemins ruraux conformément aux dispositions de l'article R 123-16 du Code rural,
- ↳ de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tous documents s'y rapportant,
- ↳ que la mutation des biens sera réalisée par acte administratif et, pour ce faire, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte administratif au nom de la commune,
- ↳ d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document

OBJET: Commune: Défense incendie

D.WILLEMAN présente le dossier incendie.

Il doit être fait un inventaire de tous les postes incendie aussi bien intérieurs qu'extérieurs.

Tous les dispositifs anti incendie doivent être conformes, numérotés et reportés sur un plan afin qu'ils soient facilement localisables. M le Maire devra en faire un contrôle régulier.

OBJET: Approbation du compte de gestion 2018 du Lotissement Le Mesnil

Après avoir entendu lecture du compte de gestion 2018 du Lotissement Le Mesnil, identique aux écritures comptables du compte administratif 2018 du Lotissement Le Mesnil ,

Après délibération , le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'approuver les résultats comptables tels que présentés dans ce compte de gestion 2018 du Lotissement Le Mesnil, qui a été vérifié par le Trésorier municipal de HAM-NESLE et le Comptable centralisateur de la Trésorerie Générale d'Amiens.

OBJET : Approbation du compte administratif 2018 – Affectation du Résultat – Budget Lotissement Le Mesnil

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du Lotissement Le Mesnil de l'exercice 2018.

Les opérations de l'exercice 2018 font ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT :

Recettes d'investissement	357 802,22 €
Dépenses d'investissement	384 818,72 €
Résultat de clôture de l'exercice	-27 016,50 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement 2017)	-64 818,72 €

FONCTIONNEMENT :

Recettes de fonctionnement	384 818,72 €
Dépenses de fonctionnement	384 818,72 €
Résultat de clôture de l'exercice	0,00 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement 2017)	0,00 €

(Le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales)

Après délibération , le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'adopter le Compte Administratif 2018 (budget annexe Lotissement Le Mesnil)
- d'affecter le déficit d'investissement à la ligne 001, soit un montant de 64 818,72 €

OBJET: Approbation du compte de gestion 2018 du RPC Le Mesnil

Après avoir entendu lecture du compte de gestion 2018 du RPC Le Mesnil, identique aux écritures comptables du compte administratif 2018 du RPC Le Mesnil,

Après délibération , le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'approuver les résultats comptables tels que présentés dans ce compte de gestion 2018 du RPC Le

Mesnil, qui a été vérifié par le Trésorier municipal de HAM-NESLE et le Comptable centralisateur de la Trésorerie Générale

OBJET : Approbation du compte administratif 2018 – Affectation du résultat – Budget RPC Le Mesnil

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du RPC Le Mesnil de l'exercice 2018.

Les opérations de l'exercice 2018 font ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT :

Recettes d'investissement	1 282 220,16 €
Dépenses d'investissement	668 372,18 €
Résultat de clôture de l'exercice	613 847,98 €
Restes à réaliser	1 500 000,00 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement 2017)	-901 052,42 €

FONCTIONNEMENT :

Recettes de fonctionnement	23 376,00 €
Dépenses de fonctionnement	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice	23 376,00 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement 2017)	23 376,00 €

(Le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales)

Après délibération , le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'adopter le Compte Administratif 2018 (budget annexe RPC Le Mesnil)
- d'affecter l'excédent d'investissement à la ligne 001, soit un montant de 598 947,58 €
- d'affecter l'excédent de fonctionnement à la ligne 002, soit un montant de 23 376,00 €

M le Maire donne la parole à HAPPE J (Maire-Adjoint chargé du dossier RPC).

Un point détaillé est fait sur les subventions perçues et à venir, sur la participation des communes, et sur l'inscription des élèves pour la rentrée 2019, (Une brochure est en cours de distribution à l'intention des parents d'élèves des communes concernées).

OBJET: Informations diverses.

D RIGOLIN remercie les personnes ayant participé au ramassage des ordures sur la voie publique et autres lieux de notre commune. Ce ramassage à l'initiative du Conseil Regional des Hauts-de-France s'est déroulé le 23 Mars 2019

La séance est levée à 20h25